

| | |
|--|---|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE |
| <p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 19/12/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 19/12/2024</p> | <p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M RODRIGUEZ Richard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine,</p> <p>Absents excusés : Mme BARRIER Marie-Agnès (A donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M CLET Benjamin (A donné pouvoir à M CHARVAT Patrick), M PAQUIEN Lionel (A donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M GAUDENECHÉ Patrice (A donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M MARY Claude,</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra</p> <p>Secrétaire de séance : BESSON Isabelle</p> |

DÉLIB. N° 79-2024 OBJET : PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES EAU POTABLE, DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT 2023 DE VRA

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

Valence Romans Agglo nous a transmis les rapports annuels 2023 sur les prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau potable et des déchets. Ils doivent être présentés dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire présente ces rapports et demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présentation des rapports annuels 2023 sur les prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau potable et des déchets établis par la communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable, déchets et assainissement 2023 et VRA.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

| | |
|------------------|--|
| Résultat du vote | |
| Pour | |
| Abstention | |
| Contre | |

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire **Jean-Louis VASSY**

